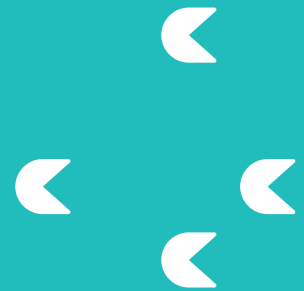


[CINÉMA ET AUDIOVISUEL]

LES RÉSIDENCES D'ÉCRITURES CINÉMA DU CHALET MAURIAC

APPEL À CANDIDATURES – 2023

ŒUVRES DE LONG MÉTRAGE : ANIMATION, DOCUMENTAIRE, FICTION

AGENCE LIVRE,
CINÉMA & AUDIOVISUEL
EN NOUVELLE-AQUITAINE

LES RÉSIDENCES CINÉMA DU CHALET MAURIAC

Propriété de la Région Nouvelle-Aquitaine, le Chalet Mauriac, à Saint-Symphorien (Gironde), est un espace dédié à toutes les formes contemporaines d'écriture : écriture transmedia, graphique, littéraire, cinématographique, dramatique, etc.

ALCA Nouvelle-Aquitaine y organise, depuis le printemps 2013, des résidences d'écriture ouvertes aux auteurs du livre et du cinéma.

Les réalisateurs y sont accueillis de deux à quatre semaines, afin d'engager un travail d'écriture, d'approfondir une réflexion personnelle et de partager un projet avec d'autres créateurs.

L'objectif de ces résidences à la création cinématographique et audiovisuelle est d'accompagner des cinéastes dans l'écriture et le développement de leur projet, en privilégiant leur 1^{er}, 2^e ou 3^e long métrage, tous genres confondus.

Dix résidents (au maximum) pourront être accueillis. Une bourse d'un montant net de 400€ la semaine leur est versée.

SOMMAIRE

Modalités de résidence	p.2
<i>Nature de la résidence</i>	
<i>Critères d'éligibilité</i>	
<i>Modalités pratiques</i>	
<i>Vie à la résidence</i>	
<i>Les engagements contractuels du résident</i>	
<i>Quand et comment candidater ?</i>	
<i>Les résultats</i>	
Dossier de candidature	p.3
Modalités d'envoi du dossier	p.3
Calendrier des séjours 2023	p.4
Contacts, renseignements	p.5
Date limite de dépôt des candidatures	p.5

MODALITÉS DE RÉSIDENCE

NATURE DE LA RÉSIDENCE

Il s'agit d'un accueil en résidence d'une durée de deux semaines à quatre semaines maximum (pour les besoins du porteur de projet, la résidence peut être divisée en deux fois deux semaines).

Le projet doit porter sur l'écriture ou le développement d'un projet de long métrage.

Une bourse de 400€ net par semaine est octroyée au lauréat (un seul bénéficiaire par projet), ALCA s'acquittant par ailleurs des charges Urssaf afférentes.

Le temps de résidence peut être partagé avec tout collaborateur/équipe de création¹ associé au projet sélectionné et selon les disponibilités du Chalet Mauriac, à la période souhaitée.

Un accompagnement artistique spécifique peut être organisé selon les besoins du projet.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Les résidences à la création Cinéma et Audiovisuel sont soumises à conditions. Sont éligibles :

- Les auteurs/réalisateurs bénéficiaires d'une aide sélective à la conception ou à la production de la Région Nouvelle-Aquitaine au titre du long métrage.
- Les auteurs/réalisateurs passant du court métrage au long métrage et ayant bénéficié d'une aide à la production de court métrage de la Nouvelle-Aquitaine.
- Les auteurs/réalisateurs résidant en Nouvelle-Aquitaine qui ont déjà réalisé un film produit ou ayant eu une sélection en festival de catégorie 1 (sont exclus les films auto-produits).
- Les anciens bénéficiaires du Chalet ne peuvent pas repostuler pour le même projet.
- Seuls les aides et les films produits/diffusés depuis 2019 sont éligibles.

MODALITÉS PRATIQUES

Pour le transport, dans le cadre de cette résidence, un aller-retour de chaque lauréat est pris en charge par ALCA Nouvelle-Aquitaine (depuis leur domicile en France métropolitaine jusqu'au Chalet Mauriac).

La restauration est à la charge du résident.

Les résidents ont accès à l'ensemble de l'infrastructure et des installations informatiques.

VIE À LA RÉSIDENCE

Les résidents sont invités à partager la vie culturelle du village de Saint-Symphorien et du Sud-Gironde, à participer à des rencontres avec des structures culturelles locales, à participer à des actions d'animation culturelle (cinémas).

ALCA Nouvelle-Aquitaine assure un suivi personnalisé du travail des résidents.

Par la présence systématique de plusieurs résidents en même temps, l'agence souhaite faciliter les rencontres entre les auteurs et permettre que se tisse un réseau.

LES ENGAGEMENTS CONTRACTUELS DU RÉSIDENT

En amont du séjour au Chalet Mauriac, les auteurs signent une convention avec ALCA qui définit les principes de la résidence, les engagements réciproques et obligations diverses, notamment :

- Effectuer la résidence aux dates convenues.
- Maintenir l'état des locaux et du matériel mis à disposition (un état des lieux sera signé à l'arrivée et au départ de la résidence).
- Communiquer à ALCA Nouvelle-Aquitaine, à l'issue de son séjour, une version de son projet, ainsi qu'un bilan qualitatif de la résidence, et la tenir informée de l'avancée du projet.

QUAND ET COMMENT CANDIDATER ?

Vous devez candidater **avant lundi 13 février 2023** (formulaire de demande en ligne à remplir) et vous assurer de l'éligibilité de votre candidature. Les dossiers incomplets ne seront pas examinés.

LES RÉSULTATS

ALCA Nouvelle-Aquitaine met en place les modalités de sélection et effectue le choix des résidents avec l'appui d'un comité professionnel. L'attribution ou non de la résidence sera communiquée par e-mail et ne sera pas soumise à justification.

Le résident choisi se verra proposer des créneaux de résidence au plus près de ses souhaits.

Si la résidence ne peut être effectuée l'année en cours, elle sera soumise à réexpertise pour l'année suivante.

¹ « Équipe de création » : auteur-réalisateur, scénariste ou co-scénariste, autres collaborateurs de création (chef op, storyboarder, producteur...).

DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour proposer votre candidature, veuillez remplir le formulaire en ligne suivant (lien cliquable) :

<https://framaforms.org/les-residences-decriture-du-chalet-mauriac-2023-oeuvres-de-long-metrage-fiction-animation-1611149606>
auquel vous ajouterez l'intégralité des pièces suivantes :

1. La fiche de présentation du projet et les modalités d'accueil en résidence signées, avec la mention « Lu et approuvé » (à télécharger sur le formulaire en ligne).
2. Un synopsis court (résumé de 5 lignes).
3. Le projet de long métrage, présenté sous la forme d'un synopsis développé, d'un traitement ou d'une continuité dialoguée.
4. Une note d'intention.
5. Une lettre précisant les objectifs de cette résidence.
6. Une biographie ou un CV (auteur et co-auteur, s'il y a lieu).
7. Une filmographie incluant les liens Vimeo des œuvres précédentes, site, etc.

Attention !

Lors de l'envoi, merci de respecter impérativement l'ordre de présentation des documents demandés ci-dessus en les rassemblant en un seul fichier PDF.

MODALITÉS D'ENVOI DU DOSSIER

Dossier complet à envoyer **avant le lundi 13 février 2023**, uniquement via le formulaire en ligne suivant (lien cliquable) :
<https://framaforms.org/les-residences-decriture-du-chalet-mauriac-2023-oeuvres-de-long-metrage-fiction-animation-1611149606>

Pour toutes questions concernant le dépôt :
residences.cinema@alca-nouvelle-aquitaine.fr

CALENDRIER DES SÉJOURS 2023

DATES PROPOSÉES DE SÉJOURS EN RÉSIDENCE

Sur le formulaire en ligne, il vous faudra préciser vos choix de calendrier, entre différents types de séjour :

- 2 semaines minimum consécutives
- 3 semaines consécutives
- 4 semaines maximum consécutives (ou fractionnées en 2 x 2 semaines)

Créneaux de résidences Cinéma de 2 semaines :

- Du lundi 17 au vendredi 28 avril 2023
- Du lundi 24 avril au vendredi 5 mai 2023
- Du mardi 2 au lundi 15 mai 2023
- Du lundi 3 au jeudi 13 juillet 2023
- Du lundi 10 au vendredi 21 juillet 2023
- Du lundi 17 au vendredi 28 juillet 2023
- Du lundi 16 au vendredi 27 octobre 2023
- Du lundi 6 au vendredi 17 novembre 2023
- Du lundi 13 au vendredi 24 novembre 2023
- Du lundi 20 novembre au vendredi 1^{er} décembre 2023

Créneaux de résidences Cinéma de 3 semaines :

- Du lundi 17 avril au vendredi 5 mai 2023
- Du lundi 24 avril au vendredi 12 mai 2023
- Du lundi 3 au vendredi 21 juillet 2023
- Du lundi 10 au vendredi 28 juillet 2023
- Du lundi 6 au vendredi 24 novembre 2023
- Du lundi 13 novembre au vendredi 1^{er} décembre 2023

Créneaux de résidences Cinéma de 4 semaines :

- Du lundi 17 avril au vendredi 12 mai 2023
- Du lundi 3 au vendredi 28 juillet 2023
- Du lundi 6 novembre au vendredi 1^{er} décembre 2023

CONTACTS, RENSEIGNEMENTS

residences.cinema@alca-nouvelle-aquitaine.fr

Département Cinéma

- Noémie Benayoun
noemie.benayoun@alca-nouvelle-aquitaine.fr
+33(0)5 47 50 10 08
- Sandrine Thoreau
sandrine.thoreau@alca-nouvelle-aquitaine.fr
+33(0)5 47 50 10 25

Chalet Mauriac/Résidences ALCA

- Aimée Ardouin
aimee.ardouin@alca-nouvelle-aquitaine.fr
+33(0)6 95 61 10 06

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

Date limite : **avant le lundi 13 février 2023.**

Les résultats seront communiqués uniquement par e-mail, à partir du 20 mars 2023.